

Action n°9	Former les futurs professionnels à l'étude et à la prise en compte des pollinisateurs sauvages
Axe de travail	Formation et sensibilisation
Objectif	Intégrer la problématique conservation et gestion durable des habitats favorables aux insectes pollinisateurs sauvages dans les enseignements agricoles, paysagistes, d'environnement et d'aménagement du secondaire et du supérieur
Échelle de l'action	Nationale et régionale
Calendrier	2016-2020
Contexte	Depuis quelques années, simultanément avec l'émergence de l'écologie du paysage, les questions écologiques sont partie intégrante, à divers degrés et à divers moments, des cursus formant des étudiants au paysage, à l'agriculture ou à l'aménagement du territoire.
Description	<p>A. Pérenniser et étendre le réseau « Apiformes » des lycées agricoles publics</p> <p>B. Intégrer la problématique « insectes pollinisateurs sauvages » dans les enseignements agricoles (lycées, écoles d'ingénieurs, etc.).</p> <p>C. Intégrer la problématique « insectes pollinisateurs sauvages » dans les enseignements paysagistes (École Nationale Supérieure du Paysage, Institut national d'Horticulture et de Paysage, etc.) et de l'horticulture.</p> <p>D. Intégrer la problématique « insectes pollinisateurs sauvages » dans les enseignements d'aménagement du territoire, du conseil de la maîtrise d'ouvrage publique, parapublique et privée, de l'animation des politiques publiques de paysage et de patrimoine, de l'environnement (y compris les formations d'écologie appliquée) et du développement urbain et territorial.</p>
Action(s) associée(s)	2, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, PNA plantes messicoles
Indicateurs de résultats	<p>Pérennisation du réseau « Apiformes » des lycées agricoles publics</p> <p>Extension du réseau « Apiformes » des lycées agricoles publics</p> <p>Intégration de la problématique « insectes pollinisateurs sauvages » dans les enseignements agricoles</p> <p>Intégration de la problématique « insectes pollinisateurs sauvages » dans les enseignements paysagistes et de l'horticulture</p> <p>Intégration de la problématique « insectes pollinisateurs sauvages » dans les enseignements d'aménagement du territoire, du conseil de la maîtrise d'ouvrage publique, parapublique et privée, de l'animation des politiques publiques de paysage et de patrimoine, de l'environnement (y compris les formations d'écologie appliquée) et du développement urbain et territorial</p>
Évaluation financière	<p>A. budget INRA</p> <p>B. budget MAAF/DGER</p> <p>C. budget Education nationale</p> <p>D. budget Education nationale</p>
Pilote de l'action	<p>A. MAAF/INRA</p> <p>B. INRA</p> <p>C. Ministère de l'Education nationale</p> <p>D. Ministère de l'Education nationale</p>
Partenaires potentiels	Associations naturalistes, MEDDE, MAAF/DGPAAT et MAAF/DGER

Mesure phare : Former les futurs professionnels à l'étude et à la prise en compte des insectes pollinisateurs

Depuis quelques années, les questions écologiques font partie, à divers degrés et à différents moments, des cursus formant des étudiants au paysage, à l'agriculture ou à l'aménagement du territoire. Il faut désormais intégrer la problématique de conservation et de gestion durable des habitats favorables aux insectes pollinisateurs dans les enseignements agricoles, paysagistes et d'aménagement du secondaire et du supérieur.

Action

Avec le Ministère chargé de l'agriculture, le ministère chargé de l'écologie soutiendra la formation des professionnels agricoles (via le réseau Apiformes des lycées agricoles), des paysagistes et des aménageurs.